

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL107-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEYRE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement de la
voirie de l'écoquartier « Petit Jean » - Lot 03 : Eclairage –
Réseaux secs associés.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de l'écoquartier du Petit Jean à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en trois lots distincts :

- lot n° 1 : Voirie
- lot n° 2 : Maçonnerie – Clôture
- lot n° 3 : Eclairage – réseaux secs associés

Le 28 mai 2013, un avis d'appel public a été publié dans le journal L'Essor du BTP, ainsi que sur le profil acheteur de la mairie (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

Lors de sa séance du 8 juillet 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés :

- pour le lot 01 :

Entreprise ROUTIERE CHAMBARD (38160 St Marcellin) pour un montant de 823 073,50 € HT

- pour le lot 02 :

Entreprise EIFFAGE TP (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 46 471,30 € HT

- pour le lot 03 :

Entreprise GTP – Grésivaudan Travaux publics (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 138 560,50 € HT

Lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de mettre en œuvre un réseau provisoire d'éclairage public par candélabres dans les rues du Chamandier et des Routoirs. Ce réseau a fonctionné pendant six mois entre la dépose réalisée par le S .E.D.I. et la pose par le promoteur COGEDIM (réseau rétrocédé ultérieurement à la commune).

Une mise en conformité d'une armoire de commande du réseau d'éclairage public a également été nécessaire.

Le montant de ces éléments techniques imprévus s'élève à 6 855,60 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 145 416,10 € HT, soit une augmentation de 4,95 % du marché initial.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot 03 - Eclairage – réseaux secs associés et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2014

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI